



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 42813

Texte de la question

M. François Loos interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'enseignement des langues en France. Une étude récente a mis en évidence la différence entre le nombre de mots appris par les élèves allemands et français. Il semble qu'en quatre années de formation, l'équivalent du collège, le nombre de mots que doit retenir un élève allemand soit plus que double par rapport aux mots prévus pour une langue étrangère apprise en France. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir confirmer cette situation et, le cas échéant, lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour donner à l'enseignement des langues un niveau équivalent.

Texte de la réponse

Le développement de la maîtrise des langues vivantes étrangères, qui sont le gage d'une ouverture sur le monde en même temps qu'un facteur décisif d'insertion sociale et professionnelle, constitue une priorité dans la formation des jeunes et retient à ce titre toute l'attention du ministère de l'éducation nationale qui s'attache à en améliorer les conditions d'enseignement, pour l'allemand comme pour les autres langues. Pour répondre à cet objectif, la politique conduite au niveau national vise à renforcer les compétences des élèves en langues vivantes en développant notamment leurs capacités de communication. Elle s'accompagne de la mise en place de politiques académiques dans lesquelles un soin particulier est apporté aux actions de formation destinées aux enseignants de ces disciplines. Celles-ci mettent l'accent notamment sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TICE), qui doivent renforcer l'efficacité de l'enseignement de l'allemand, comme des autres langues, au collège.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42813

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 mai 2001

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1390

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2815